

Aux Pays-Bas

Source: CVCE.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/aux_pays_bas-fr-996dd6c6-9e8f-4890-bb06-7f6e08c7da2c.html

Date de dernière mise à jour: 04/08/2016



Aux Pays-Bas

La Deuxième chambre des États généraux des Pays-Bas délibère sur les traités du 1^{er} au 4 octobre. Malgré les critiques exprimées contre le caractère insuffisamment supranational des Communautés, elle vote le 4 octobre les projets de loi sur la CEE et sur l'Euratom par 115 voix contre 12. Les seuls votes défavorables proviennent des rangs communistes et de certains partis religieux. La Première chambre des États généraux délibère, quant à elle, sur les traités les 3 et 4 décembre et vote en faveur du traité CEE par 46 voix contre 5 tandis qu'elle accepte le traité Euratom sans avoir recours à un vote.

- [«Un premier pas, très prudent. Le Marché commun et l'Euratom offrent des opportunités» dans De Volkskrant \(26 mars 1957\)](#)
- [Caricature d'Opland sur l'entrée en vigueur des traités de Rome \(11 janvier 1958\)](#)